



**COMMUNE DE FONTANES**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 5 juin 2026 à 18h30**

**COMPTE-RENDU**

---

Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-et-un mai deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEROY.

**Membres présents** : Mme Magali CAZADE, Mme Evelyne COSTES, M. Jean-Michel KLEINE, M. Jean-Christophe LEROY, M. Alexandre MANNONI, M. Philippe RICOME, Mme Irène TOLLERET et M. Cédric VIGNES.

**Membres absents** : Mme Christine O'SULLIVAN (procuration à Mme Irène TOLLERET), M. Philippe ANDRES (excusé) et Mme Elodie MARC.

Madame Magali CAZADE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 18h35 par Monsieur Jean-Christophe LEROY.

**Ordre du jour** :

- 1- Election des délégués municipaux en vue des élections sénatoriales
- 2- Désignation d'un représentant à la CIID (commission intercommunale des impôts directs)
- 3- Désignation des représentants à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la CCGPSL
- 4- Conditions de mise à disposition et tarifs de la salle polyvalente
- 5- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Concernant l'ordre du jour, le Maire a proposé de supprimer le point n° 2 relatif à la désignation d'un représentant communal à la commission intercommunale des impôts directs et d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : retrait des délibérations n° 2026-20 et 2026-21 en lien avec l'urbanisme. Le conseil municipal a décidé de supprimer le point n° 2 et de réexaminer ultérieurement la proposition d'ajout des sujets relatifs à l'urbanisme.

## Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 28 avril 2026, à l'unanimité.

### 1 – ELECTION DES DELEGUES MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret n° n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

#### **a) Composition du bureau électoral**

Le Maire a indiqué que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de M. Jean-Michel KLEINE, Mme Evelyne COSTES, M. Alexandre MANNONI et Mme Magali CAZADE.

La présidence du bureau a été assurée par ses soins.

#### **b) Election du délégué**

Candidatures enregistrées :

- LEROY Jean-Christophe
- RICOME Philippe

Le président du bureau électoral a rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il a été procédé au vote.

Résultats après dépouillement :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5
  
- LEROY Jean-Christophe : 8 voix
- RICOME Philippe : 1 voix

M. Jean-Christophe LEROY a été proclamé élu en qualité de délégué municipal en vue de l'élection des sénateurs ; il a déclaré accepter le mandat.

**c) Election des suppléants**

Candidature enregistrée (1 liste) :

- RICOME Philippe – TOLLERET Irène - MANNONI Alexandre

Le président du bureau électoral a rappelé l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il a été procédé au vote.

Résultats après dépouillement :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- RICOME Philippe : 9 voix
- TOLLERET Irène : 9 voix
- MANNONI Alexandre : 9 voix

M. Philippe RICOME, Mme Irène TOLLERET et M. Alexandre MANNONI ont été proclamés élus délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs ; ils ont déclaré accepter le mandat.

\*\*\*\*\*

Départ de M. Cédric VIGNES à 18h50.

\*\*\*\*\*

**2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP**

L'adjointe au Maire, conseillère communautaire, a exposé au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique doivent se doter d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge.

Cette commission est composée de membres des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

En ce qui concerne la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, le Conseil communautaire a décidé que chaque commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Ainsi, chaque Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants.

Il a été proposé de désigner :

- Délégué titulaire : Mme Irène TOLLERET
- Délégué suppléant : M. Jean-Christophe LEROY

***Avis du conseil municipal : 8 voix pour, unanimité.***

### **3 – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire a exposé qu'une demande de location de la salle polyvalente émanant d'un groupement de parents d'élèves de l'école élémentaire de Saint-Mathieu-de-Trévières a été reçue en Mairie afin d'organiser une fête de fin d'année destinée aux parents et aux enfants de CM2 de l'école en question.

Il a indiqué que la tarification actuelle de la salle polyvalente prévoit une facturation de 500€ pour les locations aux particuliers domiciliés dans une des communes du territoire du Grand Pic Saint Loup hors Fontanès.

Compte-tenu de la nature de l'évènement, il a été proposé de fixer un tarif de 250 € pour la location de la salle au groupement de parents d'élèves de Saint-Mathieu de Trévières le vendredi 12 juin 2026, et d'ajouter ce tarif dans le document fixant les conditions d'utilisation et de tarification de la salle polyvalente municipale pour les éventuelles demandes similaires à venir.

***Avis du conseil municipal ? 8 voix pour, unanimité.***

### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

Aucun point supplémentaire n'ayant été soulevé, la séance a été levée à 19h15.